

ACTIVITE AEP

5.1 AEP : Personnel et matériel minimum requis

Qualification		Tranches		
		Tranche1	Tranche2	Tranche3
Hydraulique	Personnel minimum requis	Un Cadre Administratif	Un Cadre Administratif	Un Cadre Administratif
		Un Technicien Génie Civil	Un Technicien Génie Civil	Deux Techniciens Génie Civil
		Un Technicien Plombier	Un Technicien Plombier	Deux Techniciens Plombiers
			Un Technicien Topographie	Deux Techniciens Topographie
			Un Ingénieur Hydraulique	Deux Ingénieurs Hydraulique
				Un Ingénieur Génie civil
	Matériel minimum requis	Une Camionnettes type Pick-up 4x4	Deux Camionnettes type Pick-up 4x4	Trois Camionnettes type Pick-up 4x4
		Une Bétonnière 120 L	Un Camion benne	Deux Camions benne
		Un Vibrateur ou vibreur béton avec aiguille	Un Camion-citerne d'eau	Un Camion-citerne d'eau
		Un Appareil de niveau complet	Une Bétonnière 120 L	Quatre Bétonnières 350 L
		Un Kit de soudure complet pour PEHD allant à 160 de diamètre	Deux Bétonnières 350 L	Quatre Vibrateurs ou vibreurs béton avec aiguille
		Une Pompe d'épreuve	Deux Vibrateurs ou vibreur béton avec aiguille	Deux GPS différentiel complet
		Un Groupe électrogène 15 KVA < X < 20 KVA	Un GPS différentiel complet	Quatre Appareils de niveau complets
			Trois Appareils de niveau complets	Un Kit de soudure complet pour PEHD allant à 315 de diamètre
			Un Kit de soudure complet pour PEHD allant à 250 de diamètre	Trois Kits de soudure complets pour PEHD allant à 250 de diamètre
			Deux Kit de soudure complet pour PEHD allant à 160 de diamètre	Trois Kits de soudure complets pour PEHD allant à 160 de diamètre
			Deux Pompe d'épreuve	Trois Pompes d'épreuve
			Deux Groupe électrogène 15 KVA < X < 20 KVA	Deux Groupe électrogène > 20 KVA

1.8 AEP : Calcul de l'indice global – Classes et seuils maximum de soumission

Indice global somme 1 + 2 +3 =	Conditions de recevabilité de dossier : L'entreprise devra avoir le Personnel et le Matériel requis pour la tranche considérée		Classes
	Personnel	Matériel	
15 à 46	<i>Personnel Tranche 1 (3 pts)</i>	<i>Matériel Tranche 1 (4 pts)</i>	Hydrau1
47 à 81	<i>Personnel Tranche 2 (7 pts)</i>	<i>Matériel Tranche 2 (12,25 pts)</i>	Hydrau2
Sup à 81	<i>Personnel Tranche 3 (15 pts)</i>	<i>Matériel Tranche 3 (20 pts)</i>	Hydrau3

Intervalles de Soumission (MRU)
Milliers MRU
Seuils PM < X ≤ 40 000
40 000 < X ≤ 100 000
Sup 100 000

1.9 AEP : Qualifications

- i) Exécution de tous travaux hydrauliques
- ii) Travaux spécifiques liés à :
 - *Tranchées et Pose de tout type de conduites*
 - *Construction de châteaux d'eau et réservoirs*
 - *Mise en place des équipements d'exhaure*
 - *Installation des stations de pompage*
 - *Installation des générateurs électriques, solaires et hybrides*
 - *Travaux de plomberie et d'électricité*
 - *Installations des vannes, ventouses, Développement*
 - *Pompage d'essais*
 - *Traitement*
 - *Raccordements*
- iii) Travaux de réhabilitation
- iv) Travaux de rénovation